

Sainte-Thérèse, le 11 mai 2015

**Par courriel :**

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 2305 et 2315,  
boulevard Sainte-Adèle (lots 5 490 801 et 5 490 802)  
V/Réf.: E-14-135

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue le 24 avril dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de:

- Certificat d'autorisation du 14 septembre 1998, 2 pages

Vous noterez que dans ce document des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par:

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j.



**CERTIFIÉ**

Saint-Eustache, le 14 septembre 1998

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
(article 22)

Fiducie de la communauté Sépharade d'Algérie  
6, boulevard Desaulniers, bureau 500  
Saint-Lambert (Québec)  
J4P 1L3

N/Réf.: G 7510-15-01-00146 01  
1159535

Objet : Établissement d'un cimetière à Sainte-Adèle

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 22 juin 1998 et reçue le 23 juin 1998 et complétée le 9 septembre 1998, j'autorise conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chap. Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Établissement d'un cimetière sur la partie de lot 3A, rang 3, canton de Morin, cadastre officiel de la Paroisse de Sainte-Adèle d'Abercrombie, municipalité de Sainte-Adèle, M.R.C. les Pays-d'en-Haut.

La demande de certificat d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre, Demande de certificat d'autorisation pour l'établissement d'un cimetière à Sainte-Adèle, signée par art. 23-24 notaire, datée du 22 juin 1998, présentant un rapport géotechnique et des documents administratifs, 37 pages, 5 annexes ;



## CERTIFICAT D'AUTORISATION

N/Réf.: G.7510-15-01-00146 01  
1159535

-2-

Le 14 septembre 1998

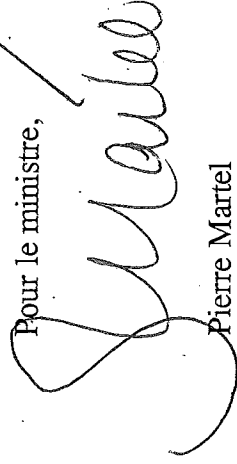
- Lettre, Autorisation pour l'établissement d'un cimetière, signée par art. 23-24 datée du 10 juillet 1998, présentant des informations sur le cadastre et la superficie du cimetière, 2 pages ;
- Lettre, Autorisation pour l'établissement d'un cimetière, signée par art. 23-24 datée du 5 août 1998, donnant des informations sur la localisation du cimetière, une page et un plan ;
- Télécopie, Communauté Sépharade d'Algérie, signée par datée du 11 août 1998, transmettant le numéro CIDREQ, 3 pages ;
- Lettre, Autorisation pour l'établissement d'un cimetière, transmise par art. 23-24 atée du 4 septembre 1998, une page, une annexe ;
- Lettre, Demande de certificat d'autorisation pour l'établissement d'un cimetière à Sainte-Adèle, signée par art. 23-24 datée du 9 septembre 1998, 2 pages.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Pierre Martel

Directeur régional des Laurentides

PM/RM

